

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 878

présenté par  
Mme Batho

à l'amendement n° 833 (Rect) de Mme Tiegna

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 9, après la mention :

« III »,

insérer l'alinéa suivant :

« Avant le premier alinéa de l'article L. 141-1 du code de l'énergie, sont insérés six alinéas ainsi rédigés : »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à ce que la loi quinquennale sur l'urgence écologique et climatique, proposée par l'amendement 834, soit inscrite dans le code de l'énergie.